



RÈGLEMENT INTÉRIEUR IBIZA GRAN HOTEL 5* GRAND LUXE

Conformément au titre II de la Loi 8/2012 du 19 juillet sur le tourisme des îles Baléares, l'établissement dispose du règlement intérieur suivant, règlement que doivent respecter les clients de cet établissement.

1. RÉSERVATIONS ET PRIX

1.1. L'enregistrement de l'ensemble des occupants des chambres via la présentation des documents officiels stipulés est obligatoire.

1.2. Les utilisateurs devront s'acquitter du montant des services d'hébergement contractés au moment de l'entrée dans l'établissement et sur présentation de la facture, dans les conditions fixées.

1.3. L'hôtel exigera une garantie préalable de paiement par carte de crédit, carte de débit ou espèces pour tout service supplémentaire non contractuel et susceptible de survenir durant votre séjour. Le tarif journalier par chambre sera de 100 € pour les paiements effectués par carte de crédit, et de 250 € pour les paiements effectués par carte de débit ou en espèces.

1.4. La réservation de l'hébergement débute à 15 heures le premier jour de la période contractuelle et se termine à 12 heures le jour du départ. Pour toute modification, veuillez vous adresser à la réception. La réservation ou le séjour en chambre de mineurs non accompagnés d'un adulte, qui en est responsable à tout moment, est interdite. Pour bénéficier des réductions liées à l'âge, vous devrez prouver votre âge à l'enregistrement et ce, au moyen des documents appropriés (carte d'identité ou passeport).

1.5. Une fois votre enregistrement effectué, vous ne serez pas autorisé(e) à transférer à des tiers votre droit d'utiliser les services contractés.

1.6. Le séjour de deux personnes dans une chambre double réglée pour un usage unique est interdit. Le cas échéant, vous devrez vous acquitter du tarif fixé pour les réservations pour deux personnes.

1.7. Les services complémentaires ne sont pas inclus dans le tarif journalier, tels que : service de blanchisserie, service téléphonique, service de restauration (sauf petit-déjeuner), service de restauration en chambre, articles du mini-bar, service de Spa, etc.

1.8. Seuls les clients enregistrés dans l'établissement pourront accéder aux chambres. L'entrée dans l'établissement de prestataires de services, extérieurs à l'hôtel et engagés par les clients, à titre personnel ou par le biais d'entreprises est formellement interdite.

1.9. Le parking est réservé à l'usage exclusif des clients de l'hôtel qui en font la demande, selon le tarif fixé, ce droit prenant effet au moment de la signature du contrat d'hébergement et se terminant le jour du départ. L'hôtel ne saurait être tenu responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des objets déposés à l'intérieur de votre véhicule.

2. RÈGLEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICES

2.1. Le nettoyage quotidien des chambres s'effectue de 9 h 00 à 18 h 00. Et le service de nuit a lieu de 18 h 00 à 22 h 00.

2.2. Si vous souhaitez que votre chambre soit nettoyée, veuillez disposer le panneau « Veuillez nettoyer ma chambre » sur la poignée extérieure de la porte, ou appelez notre opératrice (poste 9). Si vous ne souhaitez pas être dérangé(e), placez le panneau « Veuillez ne pas déranger » sur la poignée extérieure de la porte de votre chambre.



2.3. L'établissement met gratuitement à la disposition de ses clients des serviettes de piscine pour un usage exclusif de celle-ci. Les serviettes peuvent également être demandées pour un usage extérieur, après signature d'un document exprès et versement d'une caution de 20 € par unité, qui vous sera restituée à votre retour. En cas de perte ou de détérioration de la serviette, le client ne récupérera pas la caution.

2.4. Si l'utilisation des chaises longues de la piscine est gratuite pour les clients enregistrés à l'hôtel, celles-ci ne peuvent pas être réservées. Si d'autres utilisateurs attendent de les occuper, le personnel de l'hôtel se réserve le droit de retirer les effets personnels des chaises longues non utilisées pendant au moins 30 minutes consécutives. Ces effets personnels seront déposés à la réception de l'hôtel.

2.5. L'établissement sera uniquement responsable des objets de valeur déposés dans le coffre-fort de votre chambre, conformément aux conditions qui y figurent.

2.6. L'hôtel vous offre la possibilité de déposer vos objets de valeur dans le coffre central situé à la réception. L'établissement ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte d'objets n'ayant pas été conservés dans ce coffre, sous dépôt.

2.7. L'accrochage de vêtements à la façade de l'hôtel est formellement interdit.

2.8. L'utilisation des serviettes et du linge de maison à l'extérieur de l'établissement est interdite.

2.9. Vous pouvez utiliser la piscine principale et la piscine supérieure (adultes uniquement), dans le respect des règles énoncées dans l'accès aux deux bassins. L'espace de baignade est ouvert de 9 à 20 heures, période qui se déroulera sous la surveillance d'un maître-nageur sauveteur.

2.10. Vous ne pourrez pénétrer dans les parties communes intérieures de l'établissement en vêtements mouillés, si vous êtes pieds nus ou uniquement vêtu(e) d'un maillot de bain.

2.11. L'accès au restaurant, bar ou buffet à l'intérieur de l'établissement avec des vêtements de bain, même secs, ou sans chaussures, est interdit.

2.12. L'installation électrique de la salle est de 220 Volts.

2.13. Les services de télévision, téléphone, Internet, Wi-Fi... sont fournis sous réserve des conditions techniques du prestataire de services. L'établissement n'est pas tenu responsable des interruptions qui peuvent survenir ou de la qualité du signal.

2.14. Veuillez utiliser les installations de manière appropriée, en respectant le mobilier et les jardins de l'hôtel. En cas de dommage ou d'anomalie constatés, veuillez contacter la réception.

2.15. Veuillez respecter les règles de base du vivre-ensemble, en particulier la nuit ou pendant les heures de repos. Plus généralement, évitez de faire du bruit inutilement.

2.16. La circulation et le séjour des clients à l'intérieur de l'établissement se fera dans les lieux réservés à ceux-ci, sans pouvoir accéder, en aucun cas, aux chambres ou espaces réservés ou privés.

2.17. Il est interdit aux clients d'emporter de la nourriture ou des boissons dans les salles à manger de l'établissement.

2.18. Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons dans le but de les consommer à l'intérieur de l'établissement.

2.19. Il est interdit de fumer dans tout l'établissement. Conformément à la réglementation en vigueur aux Baléares, il est interdit de fumer sur les terrasses de l'établissement à usage public ou dans des espaces similaires. Cette limitation s'applique également à l'utilisation de tout autre dispositif d'inhalation de tabac, de pipes à eau, de narguilés ou similaires.



2.20. Les chambres sont équipées d'un dispositif de coupure électrique qui doit rester activé tant que le client ne se trouve pas à l'intérieur.

2.21. Le mobilier, les accessoires et les équipements des chambres, ainsi que le reste des pièces de l'établissement, font partie des prestations fournies et ont été aménagés dans le but de rendre votre séjour aussi agréable que possible. Nous vous prions donc de les utiliser correctement et avec respect. Dans tous les cas, ceux-ci sont la propriété de l'établissement, de sorte qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration injustifiée de ces derniers, l'établissement se réserve le droit d'exiger le paiement correspondant.

2.22. Il est obligatoire de traiter avec respect et dignité les personnes travaillant au développement de l'activité de l'établissement.

3. RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ DURANT VOTRE SÉJOUR

Veiller à votre sécurité durant votre séjour à l'Ibiza Gran Hotel est notre priorité absolue, vous trouverez donc ci-après quelques conseils utiles :

3.1. Gardez un œil sur vos bagages. Placez vos objets de valeur dans le coffre-fort situé dans le placard de votre suite.

3.2. La direction ne pourra être tenue responsable des objets de valeur perdus dans les suites ou les parties communes de l'établissement.

3.3. Gardez la porte de votre chambre fermée lorsque vous êtes à l'intérieur et veillez à la refermer lorsque vous partez.

3.4. Lorsque vous n'utilisez pas vos bagages, fermez-les et mettez-les dans le placard.

3.5. Protégez la clé de votre chambre. Notre établissement a mis en place un système de clé électronique, programmant une clé par client au moment de votre enregistrement. Veuillez noter que, pour votre propre sécurité, la clé de votre chambre ne pourra vous être remise que sur présentation d'une pièce d'identité.

3.6. Veuillez informer la direction de tout comportement anormal, tel que: des personnes adoptant une attitude dangereuse dans le couloir, des appels téléphoniques répétés de personnes non identifiées, des coups frappés à la porte de votre chambre par des personnes qui vous sont inconnues, ou le fait de trouver quelqu'un à la porte au moment de l'ouvrir.

3.7. L'hôtel est équipé de caméras de vidéosurveillance. Les images capturées par celles-ci seront traitées conformément aux exigences légales établies pour Cálida Ibiza S.A.

3.8. Vous trouverez un plan détaillé des sorties de secours ainsi que le tracé du couloir sur la porte de votre chambre. Veuillez vous y référer pour votre propre sécurité. En cas de doute, veuillez appeler la réception (poste 9).

3.9. En cas d'incendie, n'utilisez en aucun cas les ascenseurs et évacuez les lieux toujours par les sorties de secours. Veillez à suivre le protocole d'évacuation en cas d'alarme et à contacter le poste 9 pour toute autre urgence.

4. DROIT D'ADMISSION

La direction se réserve le droit d'empêcher l'accès et/ou le séjour des personnes dans les locaux dans les cas suivants:

4.1. Aux personnes qui ne sont pas enregistrées comme clients de l'hôtel ou qui n'ont pas de réservation au restaurant Costa Mara ou La Gaia Restaurant pendant les heures d'ouverture établies.



- 4.2. Établissement affichant complet avec les clients se trouvant en son sein.
- 4.3. Dépassement des heures de fermeture de l'établissement.
- 4.4. Ne pas avoir l'âge minimum fixé pour pouvoir accéder aux locaux, selon la réglementation en vigueur.
- 4.5. Ne pas payer ce qui est dû dans les cas où cela est dû.
- 4.6. Faire preuve d'une attitude violente, se comporter de manière agressive ou provoquer des altercations, causant des situations de danger ou d'inconfort pour les autres participants, ou ne pas respecter les conditions d'hygiène et d'habillement.
- 4.7. Porter des armes ou des objets susceptibles d'être utilisés comme tels, sauf conformément aux dispositions prévues à tout moment par la mesure spécifique applicable, si ces personnes sont membres des Forces et Corps de Sécurité ou escortes privées, intégrées dans des entreprises privées, et accèdent à l'établissement dans l'exercice de leurs fonctions.
- 4.8. Consommer des drogues, des stupéfiants ou des substances psychotropes, ou présenter sur le site des symptômes de leur consommation.
- 4.9. Provoquer des bruits susceptibles de nuire au fonctionnement normal de l'établissement.
- 4.10. Effectuer des actions ou adopter des attitudes contraires à l'hygiène et à la propreté de l'établissement.
- 4.11. En cas de non-respect des règles de vivre-ensemble instaurées par l'établissement.

Toutefois, et dans les cas décrits ci-dessus, la personne est tenue de payer les frais engagés jusqu'au moment de l'interdiction d'accès ou de séjour dans l'établissement.

L'accès aux personnes accompagnées d'animaux n'est pas autorisé, sauf s'il s'agit de chiens guides d'aveugles bénéficiant d'une autorisation préalable.